

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

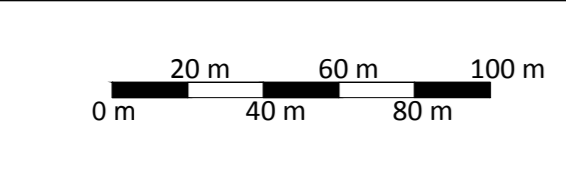
Commune de LES VALLEES DE LA VANNE

Document graphique secteur CHIGY

Centre de la commune au 1 / 2 000 ème

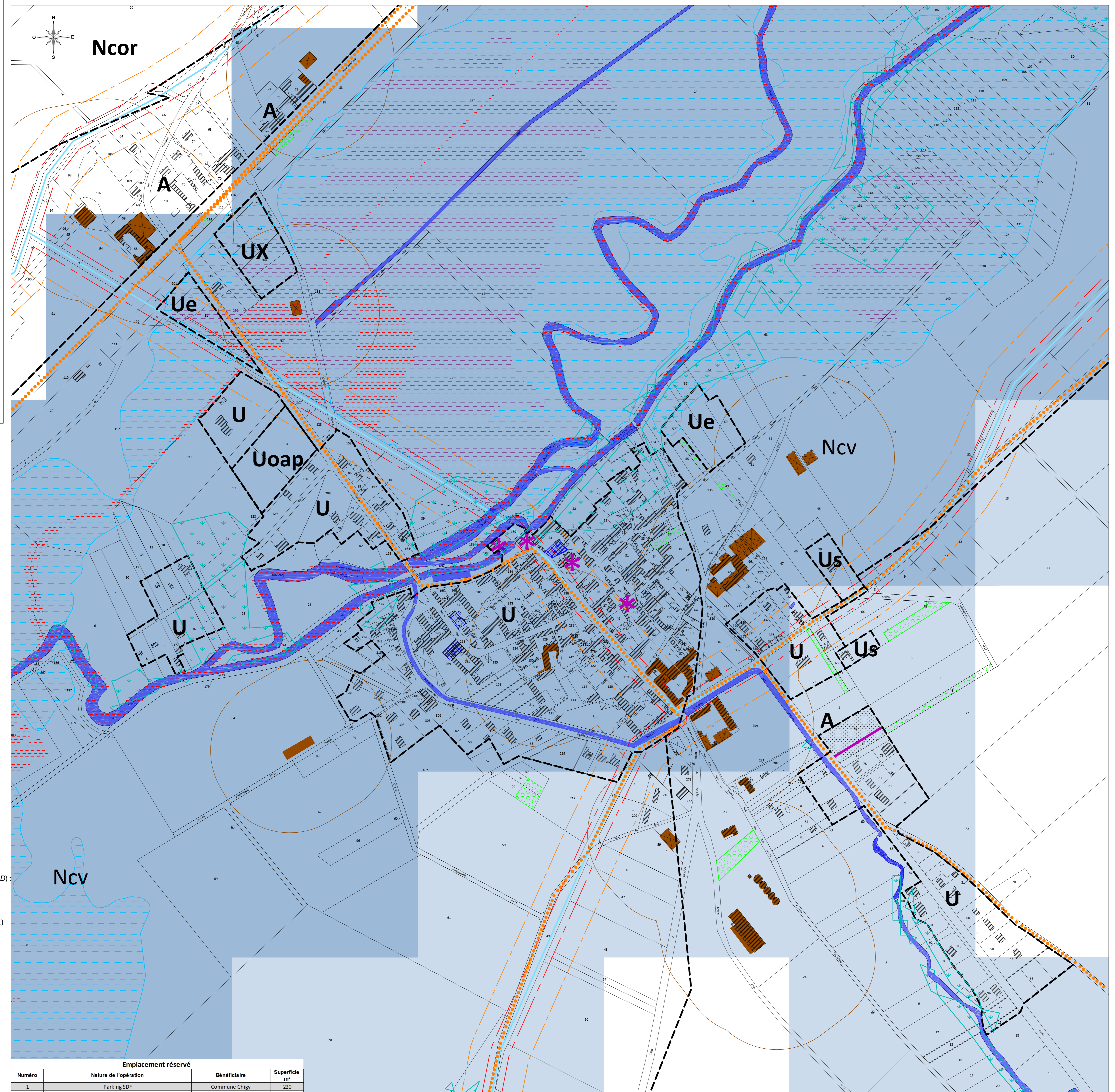
Arrêté par délibération du Conseil Communautaire :
Approuvé par délibération du Conseil Communautaire :

INITIATIVE Aménagement et Développement
Adresse : A. Pigeon (snc) - 10000 AIGLON
100 000 000 000 000 000
www.valleesde.lavanne.fr
03 38 83 53 39 - info@valleesde.lavanne.fr



Légende :

- Limite de zones et de secteurs.
- ZONES URBAINES**
 - U** Zone urbaine mixte : habitat et activités économiques, services, équipements compatibles avec l'habitat.
 - UX** Zone urbaine à vocation d'activités économiques.
 - UE** Zone urbaine destinée aux équipements d'intérêt collectif et des services
 - Us** Secteur de la zone U où l'assainissement autonome est autorisé.
 - Uoap** Secteur de la zone U soumis à des OAP
- ZONES AGRICOLES**
 - A** Zone, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.
- ZONES NATURELLES ET FORESTIERES**
 - Ncv** Secteur de la zone N soumis à une orientation d'aménagement et de programmation thématique (vallée de la Vanne)
 - Ncor** Secteur de la zone N en lien avec des enjeux environnementaux (continuités écologiques)
- Emplacements réservés et numéro d'opération.
- Liaisons douces à conserver ou à valoriser.
- Bâtiment agricole existant et avec périmètre de réciprocity (Chambre d'Agriculture).
- Bâtiment pouvant changer de destination
- Espaces boisés classés
- Éléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-19 et L.151-23 :**
 - Éléments ponctuels ou linéaires du bâti ou du paysage (données commune et IAD)
 - Arbre remarquable / Alignements d'arbres / Promenades arborées
 - Puits / Lavoir / Fontaine
 - Eglise / Croix / Monument / Habitats troglodytiques / sculpture ...
 - Cours d'eau, fossé, marre, étang
 - Milieux humides (données DREAL)
 - Vergers de production (V1)
 - Vergers au sein du village (V2)
 - Bois, haies, bosquets à préserver
- Risques et nuisances repérés au titre des articles R*123-11 b) :**
 - Zone inondable (Etude IPSEAU)
 - Ruissellement
 - Aléa faible
 - Aléa moyen
 - Aléa fort
- Servitudes d'utilité publiques :**
 - Aqueducs de la Vanne et périmètres
 - Aqueduc
 - Périmètre de protection immédiate
 - Périmètre de protection rapproché



Emplacement réservé			
Numéro	Nature de l'opération	Bénéficiaire	Superficie m²
1	Parking SDF	Commune Chigy	220
2	Cuisine SDF	Commune Chigy	400